

I. Champ d'application

- a. Les règles et obligations définies par cette chartre s'appliquent à tous les utilisateurs des ressources informatiques du Lycée Joffre et des ressources externes, accessibles par les réseaux.

II. Conditions d'accès

- a. Equipements, réseau et services web sont utilisés dans le cadre d'activités liées à l'enseignement, l'administration et la documentation. Ces ressources sont collectives.
- b. Le droit d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) est personnel et inaccessibles.
- c. L'utilisation des salles informatiques se fait toujours en présence de l'enseignant. L'accès en autonomie à certaines salles fait l'objet de règlements spécifiques.

III. Confidentialité

Les fichiers personnels d'un utilisateur et sa messagerie électronique sont privés. Les autres utilisateurs s'engagent à ne pas les lire ou les copier.

IV. Respect de la propriété intellectuelle

- a. Installer un logiciel sur un poste ou le rendre accessible par le réseau, contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel, en faire des copies à l'exception des copies de sauvegarde autorisées par l'éditeur et effectuées par l'administrateur réseau, sont interdits.
- b. Droit d'auteur : Tout utilisateur s'engage à ne télécharger, copier, publier ou utiliser les fichiers numériques (texte, image, son, vidéo) que dans le cadre autorisé par les lois régissant les droits d'auteur.

V. Informatique et liberté

- a. Le cadre défini par la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 et par la directive européenne 95/46/CE du 24 octobre 1995 assurent la protection des libertés individuelles, la protection des données personnelles et leur libre circulation.
- b. La création de fichiers contenant des informations nominatives doit respecter des procédures préalables auprès de la CNIL (www.cnil.fr)
- c. Filmer, photographier, enregistrer quelqu'un sans son autorisation est interdit. La diffusion de ces documents sur internet ou les réseaux sociaux à son insu est un délit.

VI. Règles de base

- a. Le fonctionnement et la sécurité du réseau sont l'affaire de tous. L'utilisateur n'effectuera pas d'opération pouvant nuire au bon fonctionnement du réseau et des équipements et signalera toute anomalie ou panne qu'il pourrait constater. Il n'accaparera pas les ressources informatiques (impression de documents volumineux, utilisation intensive du réseau) à des moments risquant de gêner les autres utilisateurs et fera un usage raisonnable des espaces de stockage mis à sa disposition sur le réseau et l'ENT.
- b. L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquence
 - de masquer sa véritable identité ;
 - de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
 - de modifier ou détruire des informations qui ne lui appartiennent pas ;
 - de se servir des outils informatiques mis à sa disposition pour des actions contrevenant à la loi ;
 - de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
 - de se connecter ou tenter de se connecter à des sites dans un but autre que ceux définis au paragraphe II.
- c. Le professeur ou l'adulte qui encadre un groupe d'élèves mineurs assure par sa présence et ses interventions le bon usage des ressources informatiques. Il informe l'administrateur réseau des manquements ou prises de risque autres qu'accidentels qu'il pourrait constater. La recherche d'une réponse adaptée peut inclure la désactivation du compte du contrevenant.

VII. Sanctions applicables

- a. Tout utilisateur n'ayant pas respecté la loi pourra être poursuivi pénalement.
- b. Tout utilisateur ne respectant pas les règles et obligations de cette chartre se verra limiter ou retirer l'accès aux ressources informatiques et sera passible de sanctions internes définies dans le règlement intérieur du lycée Joffre.